



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
REGISTRE DES DELIBERATIONS
N° 14

Le lundi trente juin deux mille vingt-cinq, dix-huit heures quarante-cinq, en application des articles L.2121-7, L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, publiquement, à la mairie, salle du conseil municipal, 2 rue de l'Europe, sous la présidence de monsieur Joël LE BOLU, maire.

Date de convocation : 18 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Présent.e.s :

Mesdames et messieurs Joël LE BOLU, Valérie DUMONT, Régis LEMESLE, Martine BRETON, Dominique GARNIER, Martine LAUNAY, Thierry FOURNIER, Marie-Christine du GRAND PLACITRE, Alain BOURBLANC, Eric NOURY, Marika VAN HAAFTEN, Franck GIRARD, Jean-Philippe ROMAIN, Vanessa POTELOIN, Laure CZINOBER, Sophie KRYGIER.

Absent.e.s, excusé.e.s, représenté.e.s :

Monsieur Philippe MAUBOUSSIN a donné procuration à madame Valérie DUMONT ;

Monsieur Jean-Pierre PRIGENT est excusé ;

Madame Carole DAINNE est excusée.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine du GRAND PLACITRE

Présents : 16 / Votants : 17 / Abstention : 0 / Pour : 17 / Contre : 0

Date de publication du procès-verbal : 3 juillet 2025

Objet : Actualisation du tableau permanent des emplois communaux

Rapporteur : madame DUMONT

Un agent du pôle entretien ménager & service de restauration scolaire, employé sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 31 heures par semaine, cessera ses fonctions pour faire valoir son droit à pension.

Afin de pourvoir à son remplacement, par voie statutaire, il conviendrait à compter du 1^{er} novembre 2025, après avis favorable du comité social territorial du 25 juin 2025, de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 31 heures par semaine et de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet 31 heures par semaine.

Considérant ce qui précède, il est proposé au conseil municipal d'actualiser le tableau permanent des emplois communaux comme suit :



Filières et grades	Tableau au 1 ^{er} juin 2025	Tableau au 1 ^{er} novembre 2025
<i>Emploi fonctionnel</i>		
Directeur général des services	1	1
<i>Filière administrative</i>		
Attaché principal	1	1
Attaché	1	1
Rédacteur territorial	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint administratif	3	3
Adjoint administratif T.N.C. 30h00	1	1
Adjoint administratif T.N.C. 28h00	1	1
<i>Filière technique</i>		
Agent de maîtrise principal	2	2
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe T.N.C. 31h00	1	0 (-1)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	4
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe T.N.C. 30h00	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe T.N.C. 28h00	1	1
Adjoint technique	4	5
Adjoint technique (mise à jour automatique en fonction de la date effective de recrutement qui interviendra au 9 juillet 2025 : cf DCM n° 19 du 14 avril 2025)	1	
Adjoint technique T.N.C. 31h00	1	2 (+1)
Adjoint technique T.N.C. 28h00	3	3
Adjoint technique T.N.C. 21h00	1	1
<i>Filière animation</i>		
Adjoint d'animation	2	2
Adjoint d'animation vacataire études surveillées	2	2
<i>Filière culturelle</i>		
Adjoint du patrimoine T.N.C. 31h00	1	1
<i>Filière médico-sociale</i>		
A.T.S.E.M. principal de 1 ^{ère} classe	2	2
A.T.S.E.M. principal de 2 ^{ème} classe contractuelle	1	1
<i>Filière sportive</i>		
Opérateur des activités physiques et sportives : emploi saisonnier pour surveillance du bassin l'été	1	1
<i>Agent contractuel en service civique (centre C.N.I. – passeports : poste à pourvoir)</i>	1	1

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la proposition ci-dessus exposée relative, à la date du 1^{er} novembre 2025, à la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 31 heures par semaine et de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet 31 heures par semaine.

Pour copie conforme,

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le maire,

Joël LE BOLLU



La secrétaire de séance,

Marie-Christine du GRAND PLACITRE

« Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération est susceptible de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture, de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

Mairie – 2 rue de l'Europe 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN ☎ : 02 43 47 62 70 - ✉ accueil@lachapellesaintaubin.fr